

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mardi 28 septembre 2021
Procès-verbal n° 05

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.
Excusés MM. Éric MAIOROFF et Gérard MOUSSAC

Approbation du PV n° 04 sans modification

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	<u>J 1</u> : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	03/10/21	23701631	Poitiers 3 côtés (1) Verrières	Coupe de France	11/11/21
D2	A	3	02/10/21	23701933	Loudun (1) Vouneuil Béruges (1)	Coupe de France	11/11/21
D5	B	2	26/09/21	23757951	Chasseneuil St Georges / La Palu (3) Avanton (2)	Entente tardive	28/11/21
D5	B	2	26/09/21	23757955	Les Roches la Villedieu (1) Colombiers (1)	Accession tardive	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1		2	26/09/21	23775427	St Roman Les Melle (1) Jauray Maigry (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775429	Migné Auxances (1) Valdivienne / Chauvigny (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775431	Ligugé (1) St Cerbouille (1)	Coupe de France	31/10/21
U11A/13	A	1	25/09/21	23901758	Thouars (1) Cerzay (1)		au plus tard le 30/10/21
U11A/13	C	1	25/09/21	23901792	GJ 3 Vallées 86 (1) La Chapelle Bâton (1)		au plus tard le 30/10/21
U11A/13	D	1	25/09/21	23901806	Niort Chamois / Chauray / Echiré (1) Celles-Vermines (1)		au plus tard le 30/10/21
U11A/13	D	1	25/09/21	23901807	Gati-Foot (1) Val de Boutonne / St Romans les Melle (1)		au plus tard le 30/10/21

JOUEURS SUSPENDUS

Rappel du PV du COMEX du 06/05/21

Discipline

Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs,

Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera, à compter de la saison 2021/2022, de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs.
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution. En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux ;
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022).

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- **cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de District Jeunes ou Seniors.**

ACG Foot Sud 86

Adriers

Antran

Availles en Châtellerault

Biard

Buxerolles

Chasseneuil St Georges

Châtellerault SO

Chauvigny

Civaux

Dissay

GJ VVM Chauvigny

Jardres

Latillé

Ligugé

Naintré

Nouaillé Maupertuis

Poitiers 3 cités

Poitiers Asac

Rouillé

Smarves Iteuil

St Savin St Germain

St Saviol

Stade Poitevin

Vivonne

JOUEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 45 du statut de l'arbitrage, les clubs suivants peuvent bénéficier d'un voire deux mutés dans la ou les équipes de son choix définies pour toute la saison 2021 / 2022.

Courriel du club de Quinçay (27/09/21 à 12h43) : Quinçay (1) en Départemental 4 poule A (1 muté supplémentaire).

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Départemental 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Départemental 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Départemental 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2

Départemental 2 (2 x 12) 24 équipes	monte en Départemental 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Départemental 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Départemental 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Départemental 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3

Départemental 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x 12) 36 équipes en 22/23	monte en Départemental 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Départemental 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Départemental 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Départemental 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6

Départemental 4 (5 x 12) 60 équipes	monte en Départemental 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Départemental 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Départemental 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Départemental 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7

Départemental 5	monte en Départemental 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Départemental 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16
Départemental 6	monte en Départemental 5	-5	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4
	vient de Départemental 5	6	6	7	8	9	10	11	12	13

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23703043 : Poitiers Cep (1) – Migné Auxances (3) en poule B du 26/09/21

Courriel du club de Migné Auxances (25/09/21 à 11h22) annonçant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Migné Auxances (3) (sans déplacement)

Courriel (26/09/21 à 17h40) de l'arbitre officiel de la rencontre (non informé du forfait).

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Pascal MOREAU (16,04€) sont à la charge du club de Migné Auxances.

Amende de 41€ au club de Migné Auxances.

Match n° 23703046 : Cenon / Vouneuil (1) – Poitiers Baroc (1) en poule B du 25/09/21

Courriel du club de Poitiers Baroc (23/09/21 à 16h09) annonçant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Baroc (1) (sans déplacement)

Amende de 41€ au club de Poitiers Baroc.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702192 : Ingrandes / Antoigné (2) – Poitiers 3 cités (3) en poule B du 25/09/21

Courriel du club de Poitiers 3 cités (25/09/21 à 10h36) annonçant le forfait de son équipe.

Courriel (25/09/21 à 21h26) de l'arbitre officiel de la rencontre M. Sébastien GRIMAUD qui était destinataire au même titre que le District du courriel envoyé par le club de Poitiers 3 cités et était donc informé du forfait

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers 3 cités (3) (sans déplacement)

Amende de 41€ au club de Poitiers 3 cités.

DEPARTEMENTAL 5

Vacances (Extrait du PV du COMEX du 06/05/21)

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

D6	Équipes classées 8èmes – saison 2019 / 2020								
	Équipes	nombre de points	nombre de matches joués	Quotient	nombre de matches à l'extérieur	Quotient nb matches ext. / nb matches total	Différence buts générale	Quotient différence buts générale / nb matches total	Informations complémentaires
Poule E	Poitiers Beaulieu FC (1)	4	8	0,5	4	0,5	-12	1,5	Accès en 2021 / 2022
Poule F	Blanzay (2)	4	8	0,5	4	0,5	-27	-3,38	Équipe (1) en D5
Poule C	Vicq sur Gartempe (3)	3	7	0,43					Accès en 2021 / 2022
Poule D	Poitiers Asac (3)	3	8	0,38					Non engagé en 2021 / 2022
Poule G	Savigny / Pouillé (2)	1	8	0,13					Équipe (1) en D5
Poule A	Moutier / 3 Moutiers (2)	0	7	0					Équipe (1) en D5
Poule B	Vellèches / Leigné (1)	-2	7	-0,29					Refus d'accès

Entente entre les équipes de Chasseneuil St Georges (3) et La Pallu (3) (courriel du 23/09/21 à 22h51)
→ Proposition au club de Vellèches pour l'accession de son équipe 1 en remplacement de la place laissée libre à la suite de cette entente dans la poule B.

Refus du club de Vellèches (courriel du 30/09/21 à 10h34).

→ Proposition au club de Lhommaizé pour l'accession de son équipe 1 en remplacement de la place laissée libre à la suite de cette entente dans la poule B.

Refus du club de Lhommaizé (courriel du 01/10/21 à 11h37).

→ Proposition au club de Les Roches La Villedieu pour l'accession de son équipe 1 en remplacement de la place laissée libre à la suite de cette entente dans la poule B.

Accord du club de Les Roches La Villedieu (courriel du 01/10/21 à 14h).

Équipes 1 de D6 pour l'accession en D5	Ancienneté	a participé en 2020 / 2021	Licences			Arbitre	Total	
			Seniors	U18 / U19	Dirigeants (es)			
1	Lhonnaizé	10	1	14	7	12	0	44
2	Les Roches / Villedieu	8	1	19	2	8	0	38
3	Aslonnes	4	1	16	2	6	0	29
4	Orches	8	0	15	2	3	0	28
5	Espoir	0	0	15	0	6	0	21

Ancienneté : 2 points par saison de présence en championnat (sur 5 saisons)
1 point si participation la saison précédente

Critères :
nombre de licenciés Seniors, U18 et U19 et Dirigeants (es)
Arbitre (10 points par arbitre)

Poule A

ASM FC (2)
BEUXES (1)
L'ENVIGNE (3)
LES 3 MOUTIERS (1)
LOUDUN (2)
MIREBEAU (2)
MONT S SUR GUESNES (1)
OUZILLY (1)
SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY (1)
ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (2)
VICQ SUR GARTEMPE (3)
VOUZAILLES (1)

Poule B

ANTRAN (3)
AVAILLES en CHATEL (3)
AVANTON (2)
BONNEUIL MAT / ARCHIGNY (2)
CENON / VOUNEUIL (3)
CHASSENEUIL – ST GEORGES/ LA PALLU (3)
COLOMBIERS (1)
DISSAY (2)
LAVOUX-LINIERS (2)
LES ROCHES / LA VILLEDIEU (1)
MONTAMISE (3)
THURE BESSE (2)

Poule C

BUXEUIL (1)
CHATEL REUNIONNAISE (1)
CHÂTELLERAULT C9 (1)
CHÂTELLERAULT SO (4)
COUSSAY LES BOIS (2)
LEIGNE SUR USSEAU (2)
LES ORMES (1)
OYRE-DANGE (3)
OZON (3)
PLEUMARTIN-LA ROCHE POSAY (2)
ST REMY SUR CREUSE (1)
USSEAU (1)

Poule D

FLEURE / ST JULIEN L'ARS (3)
HAIMS (1)
JARDRES (2)
JOUHET PINDRAY (1)
NIEUIL L'ESPOIR (4)
NOUAILLE (4)
SAULGE (1)
SAVIGNY L'EVESCAULT (1)
SILLARS (1)
VALDIVIENNE (2)
VALLÉE DU SALLERON (1)
VILLENEUVE (1)

Poule E

ACG / SAVIGNE (4)
ADRIERS (2)
AVAILLES LIMOUZINE (1)
BEAULIEU FC (1)
BLANZAY (1)
BOURESSE (1)
PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (2)
QUEAUX MOUSSAC (1)
SOMMIÈRES / ST ROMAIN (2)
USSON – L'ISLE (2)
VALENCE en POITOU COUHE (1)
VERNON (1)

Poule F

BOIVRE (3)
CHÂTEAU LARCHER (3)
CROUTELLE (2)
LUSIGNAN (3)
POITIERS ASAC (2)
ROUILLE (3)
SANXAY (1)
SÈVRES ANXAUMONT (3)
SMARVES - ITEUIL (2)
VIVONNE r3)
VOUILLE (2)
VOUNEUIL BERUGES (3)

Match n° 23757951 : Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) – Avanton (2) en poule B du 26/09/21

Entente tardive des équipes de Chasseneuil St Georges (3) et La Pallu (3)
La rencontre en rubrique est reportée au 28/11/21.

Match n° 23757955 : Les Roches La Villedieu (1) – Colombiers (1) en poule B du 26/09/21

Suite à l'entente tardive des équipes de Chasseneuil St Georges (3) et La Pallu (3) et l'accession de l'équipe de Les Roches La Villedieu (1)
La rencontre en rubrique est reportée au 12/12/21.

Match n° 23758082 : Buxeuil (1) – Châtelleraut C9 (1) en poule C du 26/09/21

FMI renseignée avec le forfait de Châtelleraut C9 (1).
1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut C9 (1) (sans déplacement)
Amende de 31€ au club de Châtelleraut C9.

Match n° 23758218 : Sillars (1) – Villeneuve (1) en poule D du 25/09/21

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Laurent CAILBAULT (26/09/21 à 09h11) signalant que tous les joueurs remplaçants avaient participé.
Feuille de match rectifiée par la Commission.
Dossier classé.

Match n° 23758348 : Payroux-Charroux Mauprévoir (2) – Poitiers Beaulieu FC (1) en poule E du 25/09/21

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Beaulieu FC (1) (sans déplacement)
Amende de 31€ au club de Poitiers Beaulieu FC

Match n° 23758349 : Availles Limouzine (1) – ACG / Savigné (4) en poule E du 26/09/21

Courriel du club d'ACG Foot Sud / Savigné (26/09/21 à 07h57) signalant le forfait de son équipe.
1^{er} forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud / Savigné (4) (sans déplacement)
Amende de 31€ au club d'ACG Foot Sud.

Match n° 23758482 : Vivonne (3) – Lusignan / Coulombiers (3) en poule F du 26/09/21

Courriel du club de Vivonne (25/09/21 à 14h25) signalant le forfait de son équipe.
1^{er} forfait de l'équipe de Vivonne (3) (sans déplacement de l'équipe de Lusignan Coulombiers (3))
Amende de 31€ au club de Vivonne.

Match n° 23758483 : Vouillé (2) – Boivre (3) en poule F du 26/09/21

Courriel du club de Vouillé (26/09/21 à 09h59) signalant le forfait de son équipe.
1^{er} forfait de l'équipe de Vouillé (2) (avec déplacement de l'équipe de Boivre (3))
Amende de 31€ au club de Vouillé.

DEPARTEMENTAL 6

Engagement tardif de Coussay (2) (courriel du 23/09/21 à 17h27).

Accession de Les Roches La Villedieu (1) en Départemental 5

Par ces motifs et pour rééquilibrer les poules géographiquement, la Commission a modifié la composition des poules comme suit :

Poule A

COUSSAY (2)
INGRANDES / ANTOIGNE (3)
LOUDUN / CEAX LA ROCHE (3)
MONCONTOUR / ASM (2)
ORCHES (1)
OUZILLY / CERNAY ST GENEST (2)
SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY (2)
ST CHRISTOPHE (2)
THURE BESSE (3)
VELLECHES (1)

Poule B

BEAUMONT ST CYR (5)
CISSE / AVANTON (2)
COLOMBIERS (2)
ESPOIR FC (1)
NALLIERS (2)
QUINCAY (2)
SAVIGNY L'EVESCAULT (2)
ST SAVIN ST GERMAIN (3)
VALLÉE DU SALLERON (2)
VILLENEUVE (2)

Poule C

ASLONNES (1)
BRION ST SECONDIN (4)
LHOMMAIZE (1)
PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (3)
SMARVES ITEUIL (3)
ST MAURICE GENCAY (2)
ST SAVIOL (2)
ST SAVIOL / LIMALONGES (3)
VERRIÈRES (3)
VOUNEUIL BERUGES (4)

Match n° 24014947 : Lhommaizé (1) – Verrières (3) en poule C du 03/10/21

Demande des clubs de Lhommaizé (courriel du 27/09/21 à 13h09) et Verrières (courriel du 27/09/21 à 13h43) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.
Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).
Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge des deux clubs.

CHAMPIONNAT FÉMININ

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1

Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 1

Courriel du club de Thenezay Peyratte Ferrière (24/09/21 à 11h20) annonçant le forfait général de son équipe (1).

Amende de 62€ au club de Pays Thénezéen.

Remarque : l'équipe de Pays Thénezéen (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Courriel du club de Vicq sur Gartempe (23/09/21 à 20h37) annonçant le forfait général de son équipe (1).

Amende de 30€ (3x10€) au club de Vicq sur Gartempe.

Remarque : l'équipe de Vicq St Savin (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 23901758 : Thouars (1) – Cerizay (1) en poule A du 25/09/21

Courriel de l'entente Thouars (25/09/21 à 10h14) pour demander le report du match (accord entre les éducateurs).

La Commission accepte, pour le 1^{er} match et à titre exceptionnel, de reporter cette rencontre qui sera à jouer au plus tard le samedi 30/10/21.

Toutefois, le match peut être fixé un mercredi avant la fin du championnat.

Les poules pour la phase 2 seront constituées à la réunion du mercredi 27 octobre 2021. Si la rencontre se joue le 30/10/21, le résultat du match ne sera donc pas pris en compte.

Match n° 23901792 : GJ 3 vallées 86 (1) – La Chapelle Bâton (1) en poule C du 25/09/21

Courriel du GJ 3 vallées 86 (26/09/21 à 13h53) pour demander le report du match (accord entre les responsables).

La Commission accepte, pour le 1^{er} match et à titre exceptionnel, de reporter cette rencontre qui sera à jouer au plus tard le samedi 30/10/21.

Toutefois, le match peut être fixé un mercredi avant la fin du championnat.

Les poules pour la phase 2 seront constituées à la réunion du mercredi 27 octobre 2021. Si la rencontre se joue le 30/10/21, le résultat du match ne sera donc pas pris en compte.

Match n° 23901806 : Cnfc / Chauray / Echiré (2) – Celles-Verrines (1) en poule D du 25/09/21

Courriel de l'entente Cnfc / Chauray / Echiré (24/09/21 à 14h56) pour demander le report du match pour problèmes d'effectifs.

La Commission accepte, pour le 1^{er} match et à titre exceptionnel, de reporter cette rencontre qui sera à jouer au plus tard le samedi 30/10/21.

Toutefois, le match peut être fixé un mercredi avant la fin du championnat.

Les poules pour la phase 2 seront constituées à la réunion du mercredi 27 octobre 2021. Si la rencontre se joue le 30/10/21, le résultat du match ne sera donc pas pris en compte.

Match n° 23901807 : Gati-foot (1) – Val de Boutonne / St Romans les Melle (1) en poule D du 25/09/21

Demande du club de Val de Boutonne pour repousser le match suite à l'engagement tardif de l'équipe de Gati-foot.

La Commission accepte, pour le 1^{er} match et à titre exceptionnel, de reporter cette rencontre qui sera à jouer au plus tard le samedi 30/10/21.

Toutefois, le match peut être fixé un mercredi avant la fin du championnat.

Les poules pour la phase 2 seront constituées à la réunion du mercredi 27 octobre 2021. Si la rencontre se joue le 30/10/21, le résultat du match ne sera donc pas pris en compte.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 23856283 : Champigny (1) – Poitiers Beaulieu FC (1) du 19/09/21

Retrait en championnat de l'équipe de Champigny (courriel du 12/09/21 à 15h54)

Le District a annulé la rencontre le 14/09/21.

L'équipe de Poitiers Beaulieu FC (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Courriel de M. Eric FRECHIN (19/09/21 à 22h59) signalant sa présence sur le terrain.

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Eric FRECHIN (22,46€) sont à la charge du District.

Dossier classé

Match n° 23856295 : Monts sur Guesnes (1) – Moncontour (1) du 19/09/21

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Nicolas RICROS signalant l'absence des équipes.

Courriel du club de Moncontour (24/09/21 à 23h18) signalant avoir été prévenu du forfait de l'équipe de Monts sur Guesnes le dimanche à 10h30 afin de ne pas se déplacer.

Forfait de l'équipe de Monts sur Guesnes (1) (sans déplacement de l'équipe de Moncontour (1)).

Amende de 31€ au club de Monts sur Guesnes.

L'équipe de Moncontour (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Nicolas RICROS (35,29€) sont à la charge du club de Monts sur Guesnes

Dossier classé

ENTENTES

Entente entre équipes :

Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) en Départemental 5

Lusignan / Coulombiers (3) en Départemental 5

Migné Auxances / Neuville (1) en U11 / U13 Fém

DIVERS

Courriels des clubs de Chasseneuil St Georges et Loudun :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriel de club de Parthenay Viennay :

Pris note

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontres des 18 et 19/09/21

Dossiers en instance :

Féminines D3 Match n° 23831183 : Valdivienne Chauvigny (2) – Smarves Iteuil (1) en pole B
Rapport FMI à fournir avant le lundi 27/09/21

Coupe Louis David : Match n° 23856301 : Saulgé (1) – L'Espinasse / La Puye La Bussière (1)
Rapport FMI à fournir avant le lundi 27/09/21

Challenge des Réserves

Match n° 23856772 : Moncontour / ASM (2) – Ouzilly Cernay St Genest (2)
Rapport FMI à fournir avant le lundi 27/09/21

Rencontres des 25 et 26/09/21

Dossiers classés :

Départemental 3 Match n° 23758612 : Nouaillé (2) – Sommières St Romain (1) en poule C
Courriel du club de Nouaillé (26/09/21 à 21h06) pour disfonctionnement de la
tablette.
Feuille de match originale reçue.

Départemental 4 Match n° 23702455 : Vivonne (2) – Brion St Secondin (3) en poule D
Rapport FMI reçu.
Feuille de match originale reçue.

Départemental 5 Match n° 23757954 : Dissay (2) – Thuré Besse (2) en poule B
Rapport FMI reçu.
Feuille de match originale reçue.

Match n° 23758083 : Coussay les Bois (2) – Ozon (3) en poule C
Courriel du club de Coussay les Bois (26/09/21 à 20h54) pour des problèmes à
l'envoi de la FMI
Feuille de match originale non reçue.

Match n° 23758217 : Nouaillé (4) – Valdivienne (2) en poule D
Courriel du club de Nouaillé (26/09/21 à 21h06) pour disfonctionnement de la
tablette.
Feuille de match originale reçue.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 24€.

Rencontre du 26/09/21

Match n° 23758083 : Coussay les Bois (2) – Ozon (3) en Départemental 5 poule C

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.
La présidente, Maryse MOREAU.
Le secrétaire, François PAIREMAURE.**